

CONCLUSIONS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR 2016

La Commission des affaires européennes,

Vu l'article 88-4 de la Constitution,

Vu la lettre d'intention relative au programme de travail de la Commission européenne pour 2016, envoyée par le Président de la Commission européenne et le Vice-président de la Commission européenne au Président du Parlement européen et au Premier ministre du Luxembourg le 9 septembre 2015,

Vu la communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 16 décembre 2014 : « Programme de travail de la Commission pour l'année 2015, un nouvel élan »,

Considérant que des solutions concrètes et rapides doivent être apportées à la crise migratoire que connaît aujourd'hui l'Union européenne ;

Considérant notre ambition de réorienter l'Union européenne vers la croissance soutenable et l'emploi ;

Considérant qu'il est nécessaire de parachever l'Union économique et monétaire ;

Considérant que l'Union Européenne étant fondée sur une économie sociale de marché tendant à un haut degré d'intégration, la construction d'une Europe sociale doit être une priorité ;

Considérant qu'une convergence des politiques sociales au sein de l'Union européenne en matière de salaires et de protection sociale est nécessaire, et que les abus en matière de liberté de circulation des travailleurs, notamment dans le cadre du détachement temporaire, doivent être dûment sanctionnés ;

Considérant que l'Union européenne doit lutter pour réduire les disparités économiques et sociales croissantes entre les pays de la zone euro ;

Insiste sur la nécessité d'obtenir lors de la conférence de Paris sur le climat la signature d'un accord mondial de réduction des émissions qui soit juridiquement contraignant, assorti de mécanismes permettant de garantir le contrôle des engagements pris et rendant opérationnel le fonds vert pour le climat ;

Salue les conclusions du Conseil européen du 15 octobre 2015 et souhaite qu'elles soient prises en compte dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2016 ;

Rappelle que la lutte contre l'immigration irrégulière menée par l'Union européenne et les États membres doit garantir le plein respect des droits fondamentaux des migrants ;

Salue l'initiative prise par la Commission européenne de mettre en place un système de relocalisation des personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale ;

Demande un renforcement très significatif des moyens de l'agence Frontex et de ceux mis à disposition des États membres les plus concernés ; rappelle son soutien, à moyen terme, à la création d'un corps européen de gardes-frontières ;

Estime nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières, notamment par une intensification de la coopération avec les pays tiers d'origine et de transit ;

Estime que l'amélioration de la coordination des politiques économiques est indispensable, et doit notamment passer par une plus grande transparence de la procédure du « semestre européen » en vue d'une meilleure appropriation par les citoyens ;

Souhaite la mise en place d'une coordination plus forte des politiques d'investissement au niveau européen, y compris pour encourager la transition énergétique et numérique et soutenir les infrastructures de transports ;

Demande l'instauration d'un « parlement de la zone euro » et préconise le renforcement de la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux ;

Demande la transformation du Mécanisme de stabilité européen en un véritable Trésor européen chargé de la gestion de la dette des pays de la zone euro ;

Demande à ce qu'il soit procédé, lors de l'examen à mi-parcours en 2016 du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, à une revue de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'Union européenne, afin d'adopter un budget européen ambitieux qui tienne compte de toutes les flexibilités existantes ainsi qu'à une refonte du système des ressources propres ;

Demande la création d'un pilier social de l'Union économique et monétaire à travers la création d'une assurance chômage européenne et celle d'un salaire minimum européen, différencié par pays, notamment au niveau de la zone euro ;

Insiste sur la nécessité de mettre en place un plan européen de formation professionnelle pour les chômeurs de longue durée et de créer un « Eurogroupe social » réunissant les ministres des Affaires sociales de la zone euro.